

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 septembre 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 01 septembre 2015 à 20 heures 30.

## Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

## Absents :

## Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de TRAHAND Cécile à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° AFFAIRES SCOLAIRES : Madame Anne THIVILLIER a été embauchée, à compter du 31 août 2015, en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à raison de 20 heures par semaines scolaires, soit 15 heures 75 annualisées. Cette personne vient en aide à l'enseignant de la classe des GS, CP et CE1.

Il y a cette année 48 enfants sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Arith – Saint François de Sales – Le Noyer, 18 dans la classe des CE2, CM1 et CM2 et 30 dans la classe des GS, CP et CE1.

## 2 TRAVAUX :

- ✚ Appartement n°2 dans le bâtiment de l'ancien presbytère : les travaux de plomberie qui consistaient à faire un branchement pour un lave-linge et un lave-vaisselle ont été réalisés. Les travaux d'électricité, mise aux normes de l'installation, sont en cours. En ce qui concerne les travaux de peinture, ceux-ci devraient reprendre courant novembre.
- ✚ Bâtiment de l'ancien presbytère : une main courante va être installée dans les escaliers.
- ✚ Enrobé : suite à la visite de la commission des travaux afin de voir à quels endroits l'enrobé serait à refaire, des entreprises ont été consultées pour que nous puissions engager les travaux avant la fin de l'été. A ce jour, nous avons reçu un seul devis. Il est rappelé que les travaux doivent être réalisés avant octobre afin que l'on puisse percevoir le solde de la subvention.
- ✚ Chemin des Mugnières : les travaux de remise en état de ce chemin vont être engagés. Ils seront pris, en partie, en charge par Savoie Grand Revard, puisque ce chemin va être utilisé par les chiens de traîneaux en hiver, mais le dossier est porté par la commune d'Arith. Un dossier de consultation a été établi et adressé à diverses entreprises.
- ✚ Accessibilité bâtiment Mairie – Ecole : il est rappelé qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) doit être établi, pour le 27 septembre 2015, par tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respectaient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

La SICA avait été mandatée pour ce dossier et Monsieur le Maire devrait rencontrer prochainement Monsieur Benone.

A priori, les travaux permettant l'accessibilité de la Mairie à toutes personnes consisteraient en l'installation d'un ascenseur en extérieur.

Il est fait remarquer que la solution de l'ascenseur risque de dénaturer le bâtiment et le coût de cet équipement serait très important.

D'autres hypothèses sont encore étudiées (mise en place d'un bureau d'accueil en rez de chaussée ...).

- ✦ Réfection de la cour de l'école : ces travaux pourraient entrer dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) et ainsi bénéficier d'une subvention. Différentes entreprises ont été contactées afin d'obtenir un devis avec deux variantes : soit un enrobé est refait directement sur la cour existante, soit un enrobé est refait après avoir réduit la pente de la cour. Les dossiers de demande de financement sont à rendre pour le 30/09/2015
- ✦ Eclairage public : un devis avait été demandé à l'entreprise Porcheron pour la modification de l'éclairage public, à savoir le remplacement des candélabres (pour lesquels les ampoules actuelles ne seront bientôt plus disponibles) et la possibilité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Ce devis s'élève à 17 556,67 € HT. Le conseil municipal décide de n'engager que les travaux permettant d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, ce pour un montant de 1 801,52 € HT. Un arrêté du Maire sera pris afin de fixer les modalités (horaires ...), une information sera faite à la population et des panneaux seront implantés aux entrées de village.

3° ORDURES MENAGERES : la communauté de communes du cœur des Bauges se dirigerait vers l'installation de colonnes semi-enterrées. Elle estime qu'il en faudrait 4 sur notre commune et propose d'en mettre 2 au chef-lieu (là où sont actuellement les poubelles et les bennes de tri sélectif et de verres), une à Montagny et une vers l'Eglise. Cette proposition n'est pas satisfaisante pour différentes raisons notamment foncières. Le conseil municipal souhaiterait que tout soit regroupé sur un seul site (voir si cela serait possible vers « la Vérette »).

Le conseil municipal s'interroge également sur le devenir de la gestion des OM. Dans l'hypothèse où la Communauté de Communes resterait « indépendante » (si elle n'est pas obligée de fusionner avec une autre intercommunalité dans le cadre de la loi NOTRe) continuera-t-elle à gérer en direct les OM ou bien ce service sera-t-il géré par une société privée ?

4° VENTE DE BOIS : cette année la vente aura lieu le mardi 29 septembre 2015 à Rumilly. La commune a mis en vente une coupe dans la forêt de Prépoulin.

5° APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES BOIS POUR LA CHAUFFERIE : nous venons de recevoir un courrier de la part de Monsieur Mathieu Franc (exploitant forestier – vente de bois énergie) nous informant que, depuis qu'il a l'exploitation de la plateforme bois intercommunale à la Compote en Bauges disposant d'un pont à bascule, la tarification pourra se faire au Mégawatt PCI par tonne ou, comme par le passé, toujours à la MAP (Mètre Cube apparent de Plaquettes). Le conseil municipal retient l'offre de prix au Mégawatt PCI par tonne.

#### 6° DIVERS :

- ✦ Foire de Savoie : la journée des élus aura lieu le 12 septembre 2015.
- ✦ Lors de la création de la bibliothèque, une convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique avait été signée avec l'Assemblée des Pays de Savoie. Cette convention ayant expiré, il convient de la renouveler. Après lecture de la nouvelle convention portant soutien à la lecture publique, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, J.M. LEON

